

BULLETIN OFFICIEL

De l'Exposition de Lyon, Universelle, Internationale et Coloniale

Rédacteur en chef : Léon MAYET

EN 1894

Directeur : Léon FOURNIER

ABONNEMENTS

France.....	UN AN 8 fr.
Etranger (union postale.....)	9 »

Les abonnements sont tous pris pour un an et partent indistinctement du 1^{er} janvier 1894.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraissant le Jeudi.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 14, rue Confort — LYON

ANNONCES

La ligne.....	» 50
Réclames.....	1 »
Faits divers.....	2 »

SOMMAIRE : Chronique Hebdomadaire. — Partie Officielle : Chambre de Commerce Italienne de Milan. — Tarifs de l'Horticulture. — Partie non Officielle : Exposition Ouvrière. — L'Horticulture à l'Exposition de Lyon. — L'Exposition d'Economie Sociale. — L'Exposition Tunisienne. — Congrès Viticole. — L'Alcazar de Lyon. — Les Congrès. — L'Industrie Stéphanoise à l'Exposition. — Grand Concours International de Tir. — Concours Musical de 1894. — Bulletin financier.

GRAVURE : L'Alcazar de Lyon.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE



Le Conseil supérieur, chargé aux termes du règlement municipal du 1^{er} juillet 1893 de la Direction Générale de l'Exposition, pour assurer la prompte exécution de ses décisions en même temps que pour préparer la lourde tâche qui lui incombe, vient de déléguer ses pouvoirs à M. E.-O. Lami, chevalier de la Légion d'honneur, Secrétaire Général du groupe de l'Economie sociale à l'Exposition de 1889 et qui fut Délégué à l'Exposition de Chicago par le gouvernement de la République Française.

* * *

La mesure est excellente, elle est prise à son heure, elle contribuera pour une large part, non pas seulement au succès, mais encore à l'éclat et au relief, au prestige moral de notre Exposition.

Nous arrivons à la période essentiellement active, où l'on entre dans le vif des questions où vraiment l'impulsion doit être donnée à l'énorme machine qu'on a lentement édifiée en deux ans. On a recueilli les adhésions des exposants ; il faut se préoccuper de les mettre en œuvre, de les répartir au mieux d'une harmonie générale, d'un plan régulier d'ensemble qui doit servir les intérêts du commerçant et flatter en même temps le visiteur. On a construit de beaux palais ; il faut les décorer, les meubler, les animer, leur communiquer par je ne sais quel prestige, le mouvement et la vie. Une comparaison qui sera bien comprise à Lyon, parce qu'elle est bien commerciale, traduira très brutalement, très réellement ce qu'il convient de faire : dans les magasins il ne suffit pas d'avoir de beaux produits, de belles étoffes. Pour attirer le passant, pour séduire l'acheteur, on doit charmer l'œil et le goût par un arrangement spécial, par un étalage discret qui met en valeur les produits l'un par l'autre, qui utilise les jeux les plus insignifiants de la lumière et qui sait plier à

une règle sûre d'elle-même et de l'effet cherché, les dispositions les plus bizarres et les plus nouvelles.

C'est, en revenant du petit au grand, quelque chose d'analogue qu'il faut faire pour l'Exposition, c'est la tâche qui, d'après le règlement, incomberait au Conseil supérieur. Mais là, la bonne volonté, le dévouement si considérables qu'ils soient, avec quelque entière ardeur que le pur amour de la cité les mette au service d'une œuvre, ne suffisent pas. Il faut une direction unique, centralisant tous ces efforts, groupant toutes ces bonnes volontés, tout en s'en inspirant, attribuant à chacun une mission spéciale, définie, dans la grande tâche commune ; il faut une présence assidue, un soin de tous les instants, un travail exclusif. Et il faut encore quelque chose de plus. Il faut une compétence spéciale, servie par l'autorité qui en est la naturelle conséquence, que l'expérience sert, mais qu'elle ne crée pas, et qu'une éducation artistique achève d'affirmer.

La Commission permanente a compris combien il lui était indispensable de trouver un collaborateur sur qui elle put se reposer, en qui la ville de Lyon puisse avoir toute confiance, et qui donne la conviction, s'il se chargeait de conduire l'Exposition au port final, de l'y conduire avec un plein succès. Elle s'est, pour cela, adressée à M. Georges Berger, obéissant à cette préoccupation constante qui, depuis longtemps, faisait souhaiter à tous les Lyonnais ce patronage illustre. Il semblait qu'une fois obtenu, les destins de l'Exposition seraient fixés contre tous les vents contraires. M. Georges Berger a désigné un de ses lieutenants préférés : il l'avait vu à l'œuvre, il connaissait son esprit d'initiative heureuse et féconde, sa précieuse faculté d'assimilation, sa puissance de travail méthodique et scientifique, sa parfaite connaissance des hommes et des choses. Il était sûr aussi, connaissant l'esprit un peu local de notre ville, qu'il y conquerrait vite son droit de cité.

* * *

M. Lami, par son passé, par ses travaux spéciaux, par sa tournure même d'esprit, est pour ainsi dire lyonnais, de fait sinon de naissance. On sait quelle importance ont prise, à Lyon, toutes les institutions d'assistance, de

protection et de patronage, en un mot, tout ce qui, sous une forme quelconque, se rattache à l'économie politique, à l'hygiène publique, à la protection sociale. Dans une ville essentiellement commerçante, cette disposition particulière se comprend aisément, et c'est même parce que précisément, M. Lami est l'auteur très apprécié d'un *Dictionnaire encyclopédique de l'industrie et des arts industriels*, que le goût lui est venu d'approfondir tous les éléments, toutes les questions qui se rattachent à la science sociale. C'est par là qu'il se rapproche des Lyonnais, par là que sur un terrain commun s'établit, entre eux et lui, une étroite solidarité.

Nous avons, dans de grandes lignes, à grands traits, indiqué le rôle qui va incomber à M. Lami, de concert avec le Conseil supérieur : organisation intérieure de l'Exposition, aménagements, emplacements ; il aura, en outre, la surveillance des classements, les rapports avec le jury, ce qui, avec les rapports officiels, la correspondance générale, la publicité, les congrès, constituent les attributions mêmes dévolues au Conseil supérieur.

Il nous reste peu de place pour indiquer en quelques mots ce qu'a été M. Lami à l'exposition de 1889, et la mission qui lui incombait à Chicago.

Dans cette dernière Exposition, il avait été envoyé par le Gouvernement comme commissaire-rapporteur pour le jury d'exposants ; par les comités, il avait été chargé d'une étude sur les conditions sociales du peuple américain. Il en rapporta tous les éléments. Cette double mission a été pour lui fructueuse en enseignement. Il a vu de près le mécanisme de l'Exposition américaine ; sur certains points ce souvenir lui permettra de modifier, de compléter, d'améliorer, d'innover en ce qui concerne nos habitudes et nos traditions françaises en matière d'exposition. C'est là une excellente préparation pour quelqu'un qui connaissait déjà à fond les règles de l'installation et de l'organisation d'une exposition telle que nous en comprenons le fonctionnement et l'on ne pouvait souhaiter à celui qui prend à charge le succès de l'Exposition de 1894, une meilleure et plus récente étude.

Et M. Lami pouvait en tirer un profit d'autant plus considérable, que par ses relations personnelles avec M. Berger, il avait été très

intimement mêlé au mouvement de l'Exposition de 1889. Le rôle qu'il y joua, dans la section de l'Economie sociale, mérite tout particulièrement d'être cité, car il montre les précieuses qualités de caractère, de persévérance, de foi scientifique et d'initiative qui honorent M. Lami.

Il était, en 1885, membre du jury à l'Exposition d'Anvers. Il adressa au Gouvernement un rapport complet qu'il termina en signalant pour la première fois en France, l'intérêt que présenterait le groupement de tout ce qui s'était fait dans ce siècle en faveur de l'ouvrier, du pauvre, de l'humble, du déshérité de la vie. Pendant les années 1886, 1887, 1888, il lutta obstinément, et enfin il eut la grande joie de séduire, d'amener à son idée les maîtres de la science sociale de notre temps, Léon Say, Charles Robert, Cheysson, etc., et ses anciens collègues d'Anvers. C'est de là qu'est née l'Exposition d'économie sociale, cette innovation si remarquable, qui compta à elle seule 2.000 exposants et qui occupait un vaste bâtiment où était réuni tout ce qui assiste, entoure, protège le travailleur, depuis la naissance jusqu'à la mort : crèches, apprentissages, écoles professionnelles, institutions de participation bénéficiaire, hygiène de la maison, hygiène de l'atelier, etc.

* *

Ces précédents justifiaient la confiance du Conseil supérieur. Il aura maintenant pour traduire sa pensée, pour exécuter ses décisions un guide sûr, un collaborateur dévoué : l'entente nous en sommes sûrs, sera complète et cordiale entre tous ceux qui travaillent au succès de l'Exposition ; le maintien de cet accord, l'union de tous les dévouements ont été absolus jusqu'à maintenant entre la Municipalité, le Conseil supérieur et le Concessionnaire général.

Les résultats ont été des plus satisfaisants ; si du côté des adhésions recueillies, l'Exposition a pris une extension et une importance considérables, au point de vue des constructions elle a acquis un caractère de grandeur et de hardiesse qui seront tout à l'honneur du Concessionnaire et de ses collaborateurs de l'entreprise générale. Il n'y a qu'à continuer dans cette voie. De la réunion de tous les concours, nous pouvons espérer que l'Exposition sera brillamment constituée, méthodiquement classée et aménagée, que tous les éléments y seront solides et pratiques, que rien d'utile ne sera abandonné, sacrifié ou omis, et que l'on ne négligera pas non plus la réalisation d'un prestigieux décor qui répond au goût moderne, aux besoins de notre époque et sans lequel les œuvres les plus sérieuses sont dédaignées ou méconnues. C'est la tâche qui reste à la Commission permanente, qui a fait beaucoup, qui fera plus encore et pour laquelle on ne saurait avoir à Lyon trop de gratitude et de reconnaissance : c'est par elle, par ses vues sûres, par ses décisions nettes, que l'Exposition a fini par se dégager de toutes les difficultés et de tous les embarras et par s'imposer à la sympathie, à la bienveillance et à l'estime de tous.

* * *

PARTIE NON OFFICIELLE

Chambre de Commerce Italienne

DE MILAN

Voici la réponse que la Chambre de commerce italienne de Milan vient de faire à la Chambre de commerce française de la même ville, qui avait sollicité l'adhésion de l'industrie italienne à l'Exposition de Lyon :

La Chambre de commerce qui, ici, à Milan, représente avec un grand sentiment d'équité les intérêts du commerce et de l'industrie française a, par une récente communication, réclamé toute la particulière attention de notre Chambre sur l'opportunité que les industries italiennes prennent une large part à l'Exposition internationale qui, prochainement, aura lieu à Lyon. Très courtoisement elle ajoute que le désir, par elle exprimé, est partagé par le Comité général de cette Exposition. La Commission, à laquelle la Présidence a soumis l'examen de la chose, s'est trouvée unanime pour reconnaître l'opportunité d'accueillir l'invitation avec pleine faveur.

La participation de l'Industrie italienne à l'Exposition de Lyon répond aux rapports commerciaux qui lient cette grande cité à la nôtre ; et plus encore elle répond aux sentiments d'amitié et de sympathie des deux nations.

La Commission reconnaît que l'Exposition de Lyon est une occasion très favorable pour développer ces courants d'affaires, pour affirmer et renforcer ces sentiments qui furent toujours et doivent rester le *substratum* des relations commerciales.

La Commission, en conséquence, trouve nécessaire, et dans ce sens, propose formellement au Conseil, qu'il soit donné pleins pouvoirs à la Présidence, pour que, d'accord avec la Chambre de commerce française, elle prenne les mesures qu'elle croira nécessaires à assurer une digne représentation de notre industrie à l'Exposition de Lyon.

Le Président,

Signé : **U. Pisa.**

Pour copie conforme :

Le Secrétaire,

Dott. Léopoldo SABBATINI.

TARIFS DE L'HORTICULTURE

DROITS D'INSCRIPTION

Pour les expositions permanentes : 25 fr., donnant droit à une carte permanente.

Pour les expositions temporaires : 10 fr., pour chaque exposition donnant droit à une carte d'entrée valable pendant 15 jours.

Pour les expositions temporaires : 25 fr., à tout exposant déclarant participer à trois expo-

sitions temporaires au moins, donnant droit à une carte permanente.

LOCATION DES EMPLACEMENTS

En plein air, gratuité complète.

Sous les tentes et les galeries, pendant la durée des expositions 1 fr. 50 le mètre carré pour une exposition.

Sous les tentes, permanente, 15 fr. le mètre carré, surface horizontale sur le sol, sur table ou sur gradins.

Sous les tentes, pour une exposition permanente et contre les murs, projection verticale, 10 fr. le mètre carré.

SERRES EXPOSÉES DANS LA PARTIE HORTICOLE

Serres appartenant aux horticulteurs exposants, les constructeurs ni aucun des participants à l'ensemble de l'affaire n'étant nommé ni prenant part aux concours, en d'autres termes, la serre étant considérée comme la propriété de l'exposant, gratuité complète.

Serres exposées : serrurerie, 4 fr. le mètre carré, surface totale.

» » chauffage, 2 fr. 50, appareils et tuyautage, surface totale.

Vitrage, 1 fr. 50 le mètre carré, surface totale.

Claies à ombrer, 1 fr. le mètre carré, surface totale.

Horticulteur, 3 fr. le mètre carré, surface occupée.

CONDITIONS SPÉCIALES

Aux personnes qui exposent par l'intermédiaire de la Société pomologique et ne demandant pas de cartes d'entrée.

Droit d'inscription pour exposition permanente : 15 francs.

» » pour exposition temporaire : 5 francs.

» » pour exposants déclarant prendre part à 3 expositions temporaires au moins : 15 francs.

La location des emplacements restant celle stipulée plus haut. La déclaration donnant droit à ce tarif réduit sera faite par les soins de M. Cusin, secrétaire de la Société pomologique.

CONCOURS SPÉCIAL DE CHAUFFAGE DES 1^{er} ET 2 MAI

25 francs par appareil, sans autre droit de location, donnant droit à une carte d'entrée valable pendant 15 jours. (2 jours de concours, période de montage et de démontage.)

PARTIE OFFICIELLE

EXPOSITION OUVRIÈRE

Le numéro de la semaine dernière du *Bulletin officiel*, contenait un article sur le Congrès d'hygiène tenu au mois d'août, qui vient bien à propos me remettre en mémoire que la Commission exécutive de l'Exposition ouvrière a inscrit dans le programme qu'elle s'est tracée, un projet de Congrès d'hygiène dans les mines, les ateliers et appartements insalubres. Ce programme peut paraître un peu osé aux hommes de science. Beaucoup, sinon la plupart d'entre eux, doivent se demander ce que peuvent bien avoir à faire des ouvriers dans des questions aussi délicates que celle de l'Hygiène, quel peut être le but poursuivi par la Commission exécutive de l'Exposition ouvrière en proposant le Congrès d'hygiène et de quel utilité il pourrait être.

Nous tenons avant tout à prévenir nos lecteurs que dans le Congrès essentiellement ouvrier, il ne sera, et pour cause, traité aucun cas pathologique. Nous resterons complètement dans notre sphère; où on peut encore trouver assez de sujets à traiter au point de vue économique et humanitaire.

La Commission exécutive se pénétrant de ses devoirs et tenant à ne pas dévier du but pour lequel elle a été nommée, a cru pouvoir profiter du mouvement de concentration qui se fera cette année à Lyon et qui amènera certainement une grande quantité de délégations ouvrières, qui formeront, après entente préalable et avis donné par leurs syndicats sur le questionnaire qui sera envoyé ultérieurement, les assises de ce congrès humanitaire au premier chef.

La décision de la Commission peut paraître un peu prétentieuse, mais pourtant, qui mieux que nous, ouvriers, peut se rendre compte de l'état atmosphérique dans lequel nous travaillons, qui peut mieux que nous rendre compte des sensations que nous ressentons lorsque par suite de la mauvaise organisation d'une usine ou d'un atelier dans lesquels l'air libre est quelquefois distribué avec une parcimonie révoltante, nous nous affaissions rompus et brisés quoique la force musculaire dépensée n'ait pas été excessive, combien d'entre nous s'étiolent avant l'âge par le seul fait du travail exécuté dans des conditions tout à fait inférieures de salubrité.

Ah! je sais parfaitement qu'une Commission d'hygiène doit par intervalles, visiter tous les ateliers, voir même les appartements d'ouvriers, mais j'avoue que dans mes trente années de travail dans des ateliers, je ne l'ai jamais aperçue, et puis quand bien même cette invisible Commission passerait, de qui est-elle accompagnée pour faire ses visites? qui la reçoit et la renseigne? généralement le chef d'établissement, pour lequel tout est toujours pour le mieux, comme dans le meilleur des mondes.

Loin de moi la pensée d'incriminer tous nos industriels, il en est, et je me plais à le recon-

naitre, dont tous les soins se portent sur la salubrité de leurs ateliers, et ceux-là ne sont pas maladroits, car en sauvegardant la santé de leurs ouvriers, ils s'assurent une production supérieure.

Je viens malgré moi de me laisser aller à une dissertation qui aurait plutôt sa place dans un journal d'économie sociale que dans un journal d'exposition. Mais, si je ne me trompe, il y a aussi un groupe d'étude social dans cette exposition et malgré tout, je ne suis peut-être pas aussi déplacé que je me l'étais figuré.

La Commission exécutive a cru devoir faire part de son désir à la Commission supérieure de l'Exposition, qui ne nous a pas encore donné de réponse ferme sur ce congrès, un membre de cette Commission nous a bien laissé entendre, qu'un congrès d'hygiène était déjà en voie de formation et que nous pourrions peut-être nous entendre avec les organisateurs, ou avec M. Lortet, doyen de la Faculté. Mais je ne pense pas qu'une entente soit possible, car nous ne nous occuperons, nous ouvriers, que de rechercher parmi les nôtres, quelles sont les causes qui peuvent engendrer chez nous des maladies, les conditions essentielles de l'existence basées sur la nourriture et le salaire de chaque producteur, tandis que nos savants s'étendront assurément sur des sujets beaucoup plus complexes, mais qui ne sont pourtant que des dérivatifs, indirects si on veut, des faits sur lesquels nous baserons nos recherches.

Nous ne visons qu'une seule chose dans le congrès, essayer de grouper dans un rapport d'ensemble émanant de toutes les corporations ouvrières françaises, leurs desiderata sur l'hygiène, dans leurs ateliers, mines, usines ou appartements, pour déposer entre les mains de nos représentants, un vœu fortement motivé, tendant à donner aux ouvriers français, une plus large participation à la vie humaine, qui est bien souvent écourtée par suite des mauvaises conditions atmosphériques dans lesquelles ils sont forcés de vivre.

A. VALETTE.

L'HORTICULTURE

A L'EXPOSITION DE LYON

Nous donnons ci-dessous l'Extrait d'un rapport communiqué par M. A. FAURE, président du Groupe X, il montre clairement combien nous avons raison de dire que l'exposition de l'horticulture serait une des plus belles et des plus complètes :

La situation de l'horticulture à l'Exposition est tout à fait satisfaisante et le succès est dès aujourd'hui assuré. 53 exposants sont inscrits, pour environ 215 lots, occupant une surface approximative de 5.400 mètres carrés.

Si à ces chiffres nous ajoutons d'autres demandes comportant 12 lots pour 516 mètres carrés, et celles concernant les expositions d'arbres, nous arrivons à une surface totale d'environ 7.000 mètres.

Ce chiffre est supérieur à ce dont nous pouvons disposer et nous serons peut-être dans la nécessité de refuser les demandes qui nous parviendront encore — en ce qui concerne du moins les expositions à l'air libre, — et proba-

blement aussi de réduire si possible les surfaces demandées par chaque exposant.

Quant aux travaux à exécuter dans les emplacements concédés à l'horticulture, le gros œuvre est aujourd'hui terminé et les exposants pourront prendre possession des terrains dès que la commission de classement aura achevé son travail.

M. Antoine Rivoire, le dévoué secrétaire du groupe X, veut bien — en outre — soulever un coin du voile qui cache aux profanes les splendides projets élaborés par nos horticulteurs lyonnais et nous laisser entrevoir les merveilles que nous réserve l'Exposition d'horticulture.

Parmi les industries qui ont acquis, à Lyon, une grande importance, il ne faut pas hésiter à placer l'horticulture et si le syndicat des horticulteurs voulait nous révéler les renseignements qu'il possède sur le nombre d'établissements situés dans le périmètre de Lyon, sur le personnel employé, la surface vitrée ou découverte occupée par ces établissements, nous y relèverions des chiffres qui surprendraient certainement.

On ne se doute généralement pas de l'importance acquise par l'horticulture dans le commerce de Lyon, parce que son développement a été rapide. Depuis une vingtaine d'années, non seulement le nombre des horticulteurs a beaucoup augmenté, mais chaque établissement a doublé d'importance.

Quoique les résultats obtenus jusqu'à ce jour soient déjà des plus satisfaisants, nous ne considérons cependant le chemin parcouru que comme une première étape, qui sera brillamment marquée par l'Exposition universelle de Lyon. Et si les relations avec la Suisse peuvent devenir plus amicales, si nos voisins d'Espagne consentent à ne pas entraver de parti pris les affaires, si l'Italie peut se relever de la crise terrible qu'elle traverse, l'horticulture lyonnaise croitra plus rapidement encore qu'elle ne l'a fait car elle est admirablement outillée aujourd'hui pour produire.

Lyon est actuellement un grand centre horticole, les étrangers le savent bien; l'exposition nous permettra d'en convaincre même nos compatriotes.

Parmi les cultures lyonnaises les plus réputées, il en est quelques-unes pour lesquelles nous ne nous connaissons point de rivaux. Au premier rang, par ordre d'ancienneté et d'importance, doit figurer celle du rosier.

La rose nous appartient bien véritablement, car c'est ici qu'ont pris naissance les neufs dixièmes de ces merveilleuses variétés qui parent nos jardins et embellissent nos appartements. C'est à Lyon que le monde entier vient s'approvisionner de cet arbuste et, parmi nos principaux tributaires, nous comptons les Etats-Unis, l'Angleterre, la Belgique, l'Autriche, la Suisse, l'Italie et l'Espagne.

Vous apprendrez donc avec intérêt, mesdames, que nos roséristes vous préparent pour la prochaine exposition de véritables merveilles. Les déclarations parvenues jusqu'à ce jour au Comité, font connaître que le nombre des rosiers qui seront plantés sur les bords du lac, s'élèvera à 8.800!

Quel merveilleux parterre, cela seul nous prépare. Il pourrait bien arriver que certains

jours, au moment de la pleine floraison, bien des jolies visiteuses ne trouvent pas le temps, dans une journée entière, d'aller jusqu'à la coupole.

Pour compléter le rapide coup-d'œil que nous jetons aujourd'hui sur l'Exposition horticole, rappelons que le chiffre de 7.000 mètres, énoncé au début de cet article, ne concerne que l'Exposition permanente, laquelle doit être complétée — comme on le sait — par six expositions temporaires d'une durée de sept jours chacune.

L'EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

L'Exposition d'Économie sociale constituera une innovation intéressante dont les résultats sont appelés à avoir une importance considérable.

Nous nous servons — à dessein — du mot innovation, c'est seulement à l'Exposition de 1889 que — pour la première fois — on eût la pensée de réunir dans un même cadre, les différentes institutions créées dans le but d'améliorer la situation des travailleurs, de telle façon qu'il fut possible, au moyen d'une sorte d'enseignement par les yeux, de les examiner dans leur ensemble et les comparer, tant au point de vue de leur organisation qu'au point de vue des résultats acquis.

L'Exposition de l'Économie sociale à Lyon, sera la seconde étape d'une science qui tend à prendre — de jour en jour — plus d'importance et dont les résultats positifs sont aussi intimement liés aux besoins de l'humanité qu'à ceux de la civilisation.

Elle profitera nécessairement des éléments réunis par sa devancière, mais — et ce sera là son caractère propre — elle y ajoutera aussi les créations faites depuis cinq années, les résultats des continuelles expériences faites ici-même, sous nos yeux, dans notre ville intelligente et laborieuse, qui, ouverte à tous les progrès, est assurément — entre toutes — celle qui a vu naître le plus grand nombre d'associations de prévoyance, d'épargne, d'améliorations en commun des conditions de l'existence.

Certes, la tâche est lourde, nous pouvons être assurés qu'elle sera menée à bien par le distingué président de la section d'Économie sociale, M. Auguste Isaac, dont la compétence en ces multiples questions, est connue de tous nos concitoyens.

Dans le numéro du *Bulletin officiel* du 21 août dernier, nous avons esquissé, à grands traits, le programme d'une *monographie économique et sociale de la ville de Lyon et du département du Rhône*.

Il est instructif de rapprocher ce programme qu'on a pu appeler avec raison : « l'Inventaire général de notre domaine économique et social », de celui que s'était tracé l'Économie sociale au Champ-de-Mars.

La réalisation de ce dernier programme avait été confiée à quinze sections, réparties ainsi qu'il suit :

Section I. — Rémunération du travail.

Section II. — Participation aux bénéfices. — Associations coopératives de production.

Section III. — Syndicats professionnels.

Section IV. — Apprentissage. — Enfants moralement abandonnés.

Section V. — Sociétés de secours mutuels.

Section VI. — Caisses de retraite et rentes viagères.

Section VII. — Assurances contre les accidents et sur la vie.

Section VIII. — Épargne.

Section IX. — Associations coopératives de consommation.

Section X. — Associations coopératives de crédits.

Section XI. — Habitations ouvrières.

Section XII. — Cercles ouvriers. — Récréations et jeux.

Section XIII. — Hygiène sociale.

Section XIV. — Institutions diverses créées par les chefs d'exploitation en faveur de leur personnel.

Section XV. — Grande et petite industrie. — Grande et petite culture.

Enfin une XVI^e section fut instituée par le Ministre du Commerce sous ce titre : *Intervention des Pouvoirs publics*.

Chacune de ces sections fût chargée d'une double mission, consistant :

1^o A procéder à une enquête méthodique sur les institutions qui lui ressortissaient : cette enquête devait se faire au moyen d'un questionnaire dressé méthodiquement et dont les divisions et subdivisions devaient permettre de comparer les éléments recueillis et de faire un relevé complet des transformations apportées à la situation sociale des ouvriers ;

2^o A provoquer l'exposition matérielle des résultats obtenus, soit par des tableaux synoptiques indiquant le plan de telle ou telle institution, soit par la reproduction exacte, comme cela s'est fait pour les habitations ouvrières, soit par la présentation des méthodes employées et des travaux, comme pour les institutions créées en vue de l'apprentissage.

Le projet de *Monographie économique et sociale* que, sous la vive impulsion de son président, la section du groupe II entend mettre à exécution, donnera au travail préparé par l'Exposition de 1889 tous les développements qu'il comporte, le cadre en sera considérablement élargi, l'ensemble étudié et présenté surtout à un point de vue éminemment pratique.

Il s'agit de mettre sous les yeux de tous et d'une manière tangible, les formes diverses de l'association, les moyens employés pour faciliter les rapports entre patrons et ouvriers, les institutions créées, soit par les uns, soit par les autres, en vue d'assurer le travailleur contre la vieillesse, contre les accidents, les risques professionnels, ainsi que les établissements fondés pour augmenter leur bien-être moral ou matériel.

Le caractère de cette Exposition doit donc être tout à la fois une constatation, un enseignement et un moyen de propagande.

C'est ce caractère que les membres de la section d'économie sociale du groupe II s'efforceront, nous n'en doutons pas, de donner à leur Exposition.

L'EXPOSITION TUNISIENNE

La *Dépêche Tunisienne* continue à nous fournir d'intéressants renseignements sur l'Exposition que prépare la Tunisie.

Après avoir donné une description détaillée du superbe palais qui s'élève sur les bords du lac de la Tête-d'Or, notre confrère ajoute :

Deux porches d'entrée, flanquant le minaret, ouvrent sur un grand vestibule de 10 mètres de largeur sur 7 de profondeur par lequel on accède, à droite et à gauche, aux galeries d'exposition : quatre pièces qui, sur la même profondeur que le vestibule, ont 7^m 30 et 10^m 40 de largeur.

Dans le fond est le souk, avec huit boutiques arabes.

Le plan, tel qu'il avait été conçu et envoyé par le gouvernement du Protectorat, comportait une cour intérieure beaucoup plus vaste et de plus nombreuses boutiques. Mais ce projet a dû être modifié et les proportions du fond du pavillon légèrement réduites, par suite de la nécessité où se sont trouvés les organisateurs, de ne pas détruire des fourrés d'arbres assez remarquables dans lesquels la construction se serait avancée. Mais cette modification ne nuit point à l'aspect, et un massif de belle verdure clôt naturellement la cour des souks.

Cette nouvelle disposition a du reste permis de ménager, dans les sous-bois, des emplacements tout indiqués pour de petits industriels indigènes : tisserands, bijoutiers, parfumeurs, etc.

Le vestibule et les pièces dans lesquelles il donne accès forment donc cinq salles, communiquant entre elles, qui sont destinées à recevoir les produits exposés. Leur surface murale totale est de 104 mètres courants, réservés pour l'apposition de photographies, cartes, vues et plans de la Régence, représentant l'histoire de la Tunisie, sa géographie, ses principaux monuments, montrant ce qu'était ce pays à toutes les époques, sous les Carthaginois, sous les Romains, sous les Turcs, ce qu'il devient sous les Français.

Tunis y sera représentée en panorama, Bizerte et son port en construction, le réseau projeté des chemins de fer, les parties cultivées avec la nature des cultures progressant chaque jour, les bois et forêts, les centres de population, la basilique de Carthage, les terrains l'environnant, l'emplacement de la fameuse cité punique.

En un mot, le visiteur, en entrant dans l'Exposition, pourra s'initier à l'histoire complète de la Tunisie.

Voici la nomenclature exacte des décorations murales que M. Gaukler, le directeur du service des Antiquités et Arts, s'est chargé d'envoyer à Lyon avec les 3.500 francs qui lui ont été affectés sur le crédit de 50.000 fr. destiné à l'Exposition de la Tunisie :

Une collection de photographies analogue à celle qui figurait à l'exposition historique de Madrid. Cette collection comprendra vingt tableaux contenant cinq cents photographies : dix tableaux consacrés à la Tunisie antique, préhistorique, phénicienne, romaine, monuments historiques, collections archéologiques du musée Alaoui et du musée Saint-Louis-de-

Carthage ; dix autres tableaux réservés à la Tunisie actuelle, dont ils feront connaître le sol, les habitants, les richesses artistiques, des vues caractéristiques des diverses régions tunisiennes, de la végétation et des cultures qui leur sont propres, des types ethnographiques et costumes, monuments d'art musulman, quelques aquarelles reproduisant des objets d'art dont la photographie ne suffit pas à donner une impression exacte, par exemple les panneaux de faïences tunisiennes émaillées, quelques monographies architecturales avec plans et dessins de monuments arabes, tels que la grande mosquée de Kairouan et le pavillon mauresque de la Manouba.

Chaque tableau sera encadré de bois noir à moulures et aura un fond de peluche.

De son côté, la Direction des Travaux publics enverra les plans des ports de Tunis, de Bizerte, de Sousse et de Sfax.

Un passage sera réservé autour de cette exposition murale et les produits exposés seront rangés dans les vitrines ou en colon-

nades au centre des salles. Quelques parties des murs seront cependant laissées libres pour les tapis, les peaux, les armes, etc., et aussi pour les reproductions des grandes exploitations agricoles et industrielles que les particuliers ou les sociétés enverront à l'Exposition.

Autour du palais tunisien, la flore du pays sera largement représentée, par les soins du gouvernement.

Telle est et sera, *grosso modo*, la partie de l'Exposition réservée à la Tunisie, Ajoutons que le pavillon est construit aux frais de la Chambre de commerce de Lyon.

CONGRÈS VITICOLE

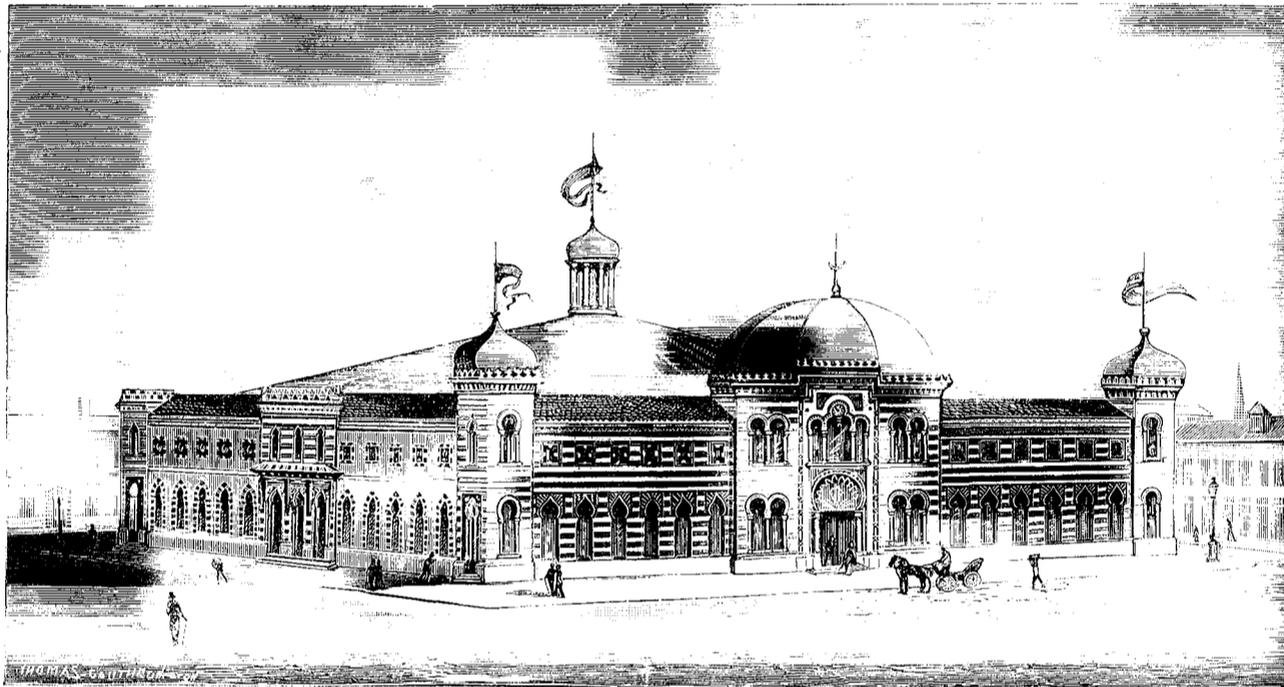
La Société régionale de viticulture de Lyon organise un concours viticole qui se tiendra, cette année, dans notre ville, à une date non encore fixée. Le congrès durera quatre jours ; en voici le programme :

Première journée : reconstitution. Séance du matin : vignes non greffées, vignes françaises, producteurs directs : hybrides anciens, hybrides nouveaux. Séance du soir : vignes greffées, anciens porte-greffes, nouveaux porte-greffes : hybrides, résistance relative des uns et des autres dans les terrains calcaires.

Deuxième journée : vinification. Séance du matin : la vendange, maturité, moyen de s'en assurer, égrappage et foulage, le moût, les levures, fermentation. Séance du soir : le vin, décuaison, enfûtage, hygiène et maladie des vins, utilisation des marcs.

Troisième journée : vente des vins. Séance du matin : producteurs et consommateurs, statistique de la production et de la consommation, vins naturels et artificiels, les falsifications moyens de rapprocher producteurs et consommateurs. Séance du soir : législation, régime des boissons, circulation, consommation, octrois, transports, tarifs de douane.

Quatrième journée : vœux, visite des expositions viticoles et vinicoles.



ALCAZAR DE LYON

L'ALCAZAR DE LYON

Nous avons déjà entretenu sommairement nos lecteurs d'un projet qui consistait à créer, à Lyon, un vaste établissement pouvant servir à la fois de lieu de réunion et de distraction.

Ce projet — aujourd'hui en voie de réalisation — répond à un besoin public.

En effet, notre ville laisse bien à désirer sous ce rapport, car avec la disparition du Théâtre-Bellecour et celle de quelques autres établissements appelés — tout au moins — à changer d'un moment à l'autre de destination, il ne restera, pour ainsi dire, pas de grandes salles disponibles pour fêtes, concerts, bals, représentations de cirques, assemblées de toutes sortes, conférences, expositions artistiques et autres, etc.

Chacun reconnaît que, pour une population de plus de 400.000 habitants et un grand centre actif comme le nôtre, une innovation de ce genre, n'est pas un luxe, mais une nécessité qui s'impose.

Du choix de l'emplacement dépendait évidemment le succès de l'entreprise ; cet emplacement la nouvelle Société l'a trouvé en plein centre de la ville, à 200 mètres à peine de la place Morand, dans un des quartiers les plus florissants, appelé à profiter — à brève échéance — des nombreux et importants embellissements décidés par la Municipalité lyonnaise et dès aujourd'hui en cours d'exécution.

Les promoteurs se sont entendus avec un groupe d'entrepreneurs, pour la construction de l'immeuble, sur les plans fort bien dressés par M. Ripert architecte.

L'établissement comprendra :

1° Une grande salle pouvant contenir 5.000 personnes, soit de la même dimension que celle de l'Ancien Alcazar dont le souvenir est encore si vivant à Lyon.

Cette salle sera entourée d'un élégant et vaste promenoir et de nombreux salons ;

2° Un sous-sol de même dimension que la salle ci-dessus, entouré de grottes et de jardins, et relié au rez-de-chaussée par un large plan

incliné, et deux escaliers monumentaux. Des écuries y seront aménagées pour recevoir les chevaux lors des représentations de cirques ;

3° Un jardin d'hiver d'une superficie de 800 mètres carrés, avec théâtre guignol, tirs, jeux de toutes sortes, fontaines lumineuses, etc. ;

4° Une belle salle de café-concert contenant 1.200 places, ouverte tous les soirs, avec orchestre et troupe d'artistes de choix, où l'on donnera également opérettes, comédies et nouveautés du jour ;

5° Au 1^{er}, de belles et vastes salles d'exposition, de réunion, etc., luxueusement aménagées.

Enfin, il sera installé au rez-de-chaussée une grande brasserie-restaurant, accessible de l'extérieur et communiquant avec la salle principale.

Tout l'établissement sera construit avec le dernier confort moderne, et entièrement éclairé à la lumière électrique.

Le tout occupera un îlot de 3,300 mètres

carrés, complètement indépendant, entre les rues de Sèze, Vendôme, Bossuet et Créqui.

Si l'on considère que, à l'heure actuelle, des cafés-concerts et des bals, imparfaitement organisés, et situés même loin du centre de la ville, peuvent réaliser des salles combles, que ne peut-on espérer de l'entreprise en question, bien administrée, située au cœur même de Lyon, et réunissant tous les genres d'attractions qui manquent en ce moment au public lyonnais et aux étrangers que leurs affaires appellent à séjourner parmi nous.

La direction artistique en sera confiée à une personnalité sympathique au public lyonnais, M. Dalbert, ancien directeur du théâtre des Célestins, et la société administrée par un conseil offrant toutes garanties de compétence et d'honorabilité.

Nos lecteurs qui désireraient de plus amples renseignements peuvent s'adresser à MM. Bouthéon et Tambey, rue Pizay, 11.

LES CONGRÈS HYGIÈNE

Hygiène urbaine et rurale.

Dans leur rapport sur la question suivante : enlèvement et utilisation des détritiques dans les villes et les campagnes, MM. les docteurs Du Mesnil et Journet ont examiné successivement les différentes phases que la disparition de ces détritiques impose quotidiennement aux collectivités, pour les besoins hygiéniques d'une ville, à savoir : leur collecte dans les habitations; l'enlèvement sur la voie publique, comprenant le nettoyage de la voie elle-même et enfin le transport à distance et la destruction ou l'utilisation des matières.

Sur la question si controversée du *Tout à l'égout*, la Section d'hygiène urbaine et rurale adopta les conclusions suivantes :

1° Toutes les villes qui veulent entreprendre leur assainissement, si elles ont assez d'eau et une pente convenable pour entretenir la libre circulation et empêcher la stagnation des immondices et des eaux, doivent adopter le système du tout à l'égout, qui se rapproche, plus que tous les autres systèmes connus, de la perfection ;

2° Toutes les villes qui ont adopté le tout à l'égout, si elles possèdent plus ou moins près d'elles des terrains perméables et propres à l'épandage des eaux d'égout, doivent en profiter pour favoriser l'agriculture, pour servir à l'épuration des eaux d'égout et empêcher la pollution des cours d'eau, fleuves et terrains avoisinants ;

3° Le système de la double canalisation avec séparation des eaux de pluies qui sont chassées dans les cours d'eau environnant ces villes, est compliqué, inefficace, coûteux et d'un entretien difficile. Il doit être condamné toutes les fois que des circonstances particulières n'en recommandent pas exceptionnellement l'adoption.

Hygiène Industrielle et Professionnelle.

La question la plus importante examinée par cette section a été celle de la protection des

cours d'eau et des nappes souterraines, contre la pollution par les résidus industriels.

Sur cette question, voici quelles furent les conclusions adoptées par la section :

1° La projection de résidus industriels, gênants ou dangereux, dans les cours d'eau, doit être interdite en principe. Il en est de même de leur introduction dans les nappes souterraines, soit par des puits perdus, soit par des dépôts à la surface du sol, soit par des épandages agricoles mal conçus et exécutés sans méthode.

2° Les eaux résiduaires d'industrie peuvent être admises dans les cours d'eau et nappes, toutes les fois qu'elles auront subi un traitement entraînant la garantie qu'elles ne mêleront aux eaux publiques aucune matière encombrante, putride, toxique ou infectieuse, ni quoi que ce soit qui en change les propriétés naturelles.

3° L'épuration des eaux d'industrie doit être imposée. Elle sera exécutée suivant des modes appliqués à chaque industrie.

4° L'épuration par le sol est le procédé actuellement le plus parfait que l'on puisse appliquer aux eaux résiduaires des industries qui travaillent des matières organiques. Elle peut toujours et doit quelquefois être combinée à des opérations mécaniques ou chimiques qui assurent la neutralisation des eaux et les préparent à l'absorption par le sol. L'irrigation méthodique avec utilisation agricole est la meilleure manière d'exploiter les propriétés assainissantes du sol ;

5° En cas de pollution des cours d'eau et des nappes souterraines par des résidus industriels résultant de l'inexécution des prescriptions imposées par l'Administration, les travaux de salubrité nécessaires pourront être ordonnés par le Gouvernement, en vertu de la loi du 16 septembre 1807; les dépenses seront supportées par les communes intéressées, celles-ci ayant recours contre les auteurs de la contamination.

Il convient de signaler également l'intéressante communication faite à cette section par M. le docteur Motais sur *l'hygiène de la vue pour les typographes*.

Sur 250 typographes, M. Motais a trouvé 69 % d'yeux anormaux et 31 % d'yeux normaux.

Il a été d'avis qu'il fallait demander :

1° Que les correcteurs suspendent fréquemment leur travail minutieux par quelques minutes de repos; 2° Que les écrivains lithographes prennent des verres convexes pour éviter les fatigues de l'accommodation; 3° Que les compositeurs prennent les mesures nécessaires connues contre l'intoxication saturnine; 4° Que les typographes portent, dès qu'il sera nécessaire, des verres appropriés prescrits par un oculiste.

L'INDUSTRIE STÉPHANOISE

A L'EXPOSITION DE LYON

Samedi 6 janvier a eu lieu à Saint-Etienne, une réunion des fabricants de rubans, convoqués par la chambre syndicale de la fabrique stéphanoise. Une délégation lyonnaise composée de MM. Bachelard, Bouillin, Gonindard et Pey, membres du comité d'organisation des soies et soieries de Lyon, y assistait.

La réunion, présidée par M. Bernard, président de la chambre syndicale, était assez nombreuse.

La délégation lyonnaise a été écoutée avec une sympathique attention, et il y a lieu de croire que son appel sera entendu et que la fabrique de rubans sera brillamment représentée à l'Exposition de Lyon.

Un comité d'organisation a été nommé; il se compose de : MM. Forest, Staron, Morel, Brossy, Guillaume Balay, Marcou et Durieux. Ce comité a dû se réunir le 8 courant; son siège est au syndicat stéphanois, 1, rue de la République.

Grand Concours International de Tir

Le grand concours international de tir, organisé sous les auspices de la ville de Lyon, aura lieu cette année du 7 au 17 juillet.

Nos trois grandes sociétés de tir civiles et militaires, la Société de tir de Lyon, la Société des tireurs du Rhône, la Société de tir de l'armée territoriale, sont chargées par la municipalité, de tous les détails d'organisation de cette fête patriotique qui doit, selon toute prévision, dépasser en ampleur et en importance toutes celles qui ont eu lieu jusqu'à ce jour. Les travaux préparatoires du Comité de direction étant terminés, nous pouvons en donner la composition.

Présidents d'honneur du Concours.

MM. LE GOUVERNEUR MILITAIRE DE LYON;
LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE;
CLAPOT, député du Rhône;
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL;
LE TRÉSORIER PAYEUR GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE;
LE COLONEL POLONUS.

Comité de Direction.

Président : M. GAILLETON, maire de Lyon.

Vice-présidents : MM. HARENT, président de la Société de tir de Lyon — BILLIAZ, président de la Société des tireurs du Rhône — le commandant BERTHET, vice-président de la Société de tir de l'armée territoriale.

Secrétaire général : M. PETIT.

Trésorier général : M. D'AUBARÈDE, receveur municipal.

Architecte : M. HIRSCH, architecte en chef de la Ville.

Secrétaire-adjoint : M. BOULU.

Délégués du Conseil général : MM. CAUSSE — GRIGNAND.

Délégués du Conseil municipal : MM. BESIÈRES — LAVIGNE.

Directeurs du tir : MM. DUBOST — DUSSUC — MAURY.

Présidents délégués des sociétés de la région : MM. GUY DE MASSIAC, de Dijon — DES LIGNERIS, de Moulins — CHANSON, de Beaune — PELLORCE, de Mâcon — ARBEL, de Rivede-Gier.

Présidents des sous-comités : MM. BOURDON
PERRIER — REMOND — DEMAISON — CHAM-
BARD-HÉNON — LANDRY.

Délégués des sociétés : MERMET — DUFIER —
CHAPENDARD — GUERRY — DUBAY — COMTE
— le commandant MARQUER — le comman-
dant ROMER — PETAVIT — TARTARIN.

Macaroni * Rivoire et Carret**
En paquets de 250 et 500 grammes.

CONCOURS MUSICAL DE LYON

EN 1894

Le grand tournoi international lyonnais prend de gigantesques proportions. Nous avons déjà tenu nos lecteurs au courant des espérances conçues par le comité de posséder une musique militaire russe. Voici une nouvelle adhésion que nous sommes heureux d'enregistrer et qui donne à la fête musicale de Lyon un aspect très artistique.

Le 30^e régiment d'infanterie de S. M. la reine d'Espagne — régiment portant le nom de *Loyauté* — a annoncé officiellement à M. Louche que sa musique représenterait l'Espagne au concours de musique de la seconde ville de France.

Cette harmonie militaire a pour chef M. José Garay et tient garnison à Burgos. Les fantasmes espagnols viendront à Lyon en grande tenue.

Nous croyons savoir que plusieurs musiques belges se proposent de prendre part à ces grandes assises orphéoniques de 1894. Pour parler le jargon des vélocipédistes, Lyon tiendra, cette année, le grand record.

BULLETIN FINANCIER

Situation. — On s'attend d'un instant à l'autre au dépôt du projet de conversion de la rente 4 1/2 et le marché, jusqu'à ce moment, restera incertain. La situation de nos finances laisse beaucoup à désirer et un projet de conversion mal conçu pourrait avoir des conséquences les plus fâcheuses pour le crédit de l'Etat.

L'Extérieure reste assez ferme malgré de moins bonnes nouvelles du Maroc.

L'Italien est de plus en plus mauvais et perd encore un point en sus de son coupon.

Les valeurs Turques par contre sont demandées et restent en bonne tendance.

Obligations. — Les diverses obligations Industrielles qui se traitent plus spécialement sur notre place, présentent en général une tendance satisfaisante.

Les Dombrows 4 0/0 qui constituent un placement des mieux garantis, se maintiennent fermement à 510, pour un revenu de 20 francs, payables en avril et octobre.

Les obligations Horme ont eu ces derniers temps un marché assez agité; après être retombées à 335, elles reprennent à 350.

Les obligations Trifail 4 0/0 se sont tenues aux environs de 500. Les coupons se paient en décembre et juin. Une nouvelle émission de ces titres sera faite dans le courant de cette année.

Les obligations Briansk ont enfin gagné le pair. Nous répétons que la situation des Usines est en plein développement et que le placement en obligations est considéré comme sérieux.

Les obligations des Houillères de la Russie Méridionale ont détaché leur coupon et s'établissent aux environs de 458.

Les obligations Cuivres de Mâcon ont peu

varié à 442 et présentent un placement intéressant pour un revenu net de 25 francs, en octobre et avril.

Les obligations Richarme qui rendent aussi 25 francs sans impôt, et dont les coupons sont trimestriels, sont recherchées à 510, et c'est justice.

Sociétés de crédit. — Les opérations d'escompte du Crédit Lyonnais, ont pris, un développement dont, tout d'abord, on ne pouvait les croire susceptibles. Grâce à l'ingéniosité du personnel dirigeant, des services nouveaux ont été mis à la disposition du public, aussi bien en France qu'à l'étranger, de sorte que la clientèle du Crédit Lyonnais s'accroît sans cesse, et rapporte au siège social des profits qui, quoique minimes pour chaque opération, constituent, par leur répétition et leur nombre, un résultat global considérable, qui fait l'admiration des spécialistes.

Le Crédit Foncier, qui vit de son privilège pour les prêts hypothécaires et l'émission d'obligations à lots, n'a distribué que 25 fr. d'acompte au 1^{er} janvier, au lieu de 30 francs qui avait été payé l'an dernier. Si cette réduction, comme l'affirment certains organes, ne préjuge pas une diminution sur le dividende final, on ne peut néanmoins en conclure que celui-ci sera augmenté. Il a été de 50 francs en 1892; c'est aux cours actuels une capitalisation brute à 5 %. Le Crédit Lyonnais qui, dit-on généralement, donnera 30 francs, est capitalisé à près de 6 %. Souvent nous avons fait ressortir cette anomalie: Ou le Crédit Foncier est trop cher ou le Crédit Lyonnais est trop bon marché. Il est vrai que le premier est soutenu par un Syndicat.

Chemins de fer. — On connaît la situation particulièrement critique, dans laquelle la hausse du change a mis les Compagnies des Chemins Espagnols et principalement celle du Nord d'Espagne. Aucun remède n'a été adopté jusqu'ici; mais, nous conservons l'espoir que la situation intéressante de ces Sociétés, sera prise en sérieuse considération par le gouvernement Espagnol, dont la bonne volonté ne peut être suspectée, et que l'année 1894 apportera un allègement aux charges financières qu'elles ont à supporter du fait du change.

Société Lyonnaise des anciennes Brasseries Rinck, capital 1,700,000 fr. — Ainsi que nous l'avons annoncé, la première Assemblée générale annuelle se tiendra le samedi 27 courant, à 3 heures, au siège de la Société, 66, cours Suchet, à Lyon. Les actionnaires, propriétaires de dix actions, pourront déposer leurs titres, à notre caisse, jusqu'au 22 courant. Il leur sera délivré un reçu et une carte d'entrée. Les actionnaires, dont les titres sont en dépôt dans les Sociétés de crédit, n'auront qu'à nous remettre leurs récépissés.

Voici l'ordre du jour de l'Assemblée :

1^o Rapports du Conseil d'administration et des commissaires; 2^o approbation des comptes de l'exercice 1892-1893; 3^o fixation du dividende; 4^o nomination des Commissaires pour l'exercice 1893-1894 et fixation de leurs émoluments.

Dans sa dernière séance, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée la distribution d'un dividende de 25 fr. Nous rappelons qu'un acompte de 10 fr. a été mis en paiement le 1^{er} août 1893.

Compagnie des Chemins de fer de la Drôme. — Ligne de Dieulefit à Montélimar.

Recettes du 15 au 31 décembre...	4.250 51
Recettes antérieures.....	44.192 34
Total.....	48.442 85

Correspondant à une recette kilométrique annuelle de fr. 3.644 60.

Extraits de la Revue hebdomadaire, de MM. E.-M. Cottet et C^{ie}, banquiers à Lyon, 8 et 10, rue de la Bourse.

GRAND SALON BELLECOUR

SYSTÈME LESPÈS DE PARIS

LOUIS, Coiffeur

LYON, rue de la République, 68, entresol, LYON

Grande Fabrique de Vélocipèdes

P. FAGEOT AINÉ

CONSTRUCTEUR BREVETÉ S. G. D. G.

47-49, Boulevard du Nord, 51-53

— LYON —

IMMENSE SUCCÈS DU ROI DES PNEUMATIQUES



STOCK CONSIDÉRABLE de MACHINES pour la VENTE et la LOCATION

Atelier spécial de réparation pour tous systèmes

Grand assortiment de pièces détachées pour tous industriels s'occupant de la fabrication et de la réparation des machines.

Obtention, Exploitation et Vente de

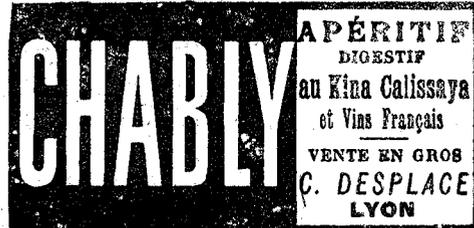
BREVETS D'INVENTION

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Dépôt de **Marques de Fabrique.** — Consultations sur les Questions de brevetabilité, de contrefaçon, etc.

G. FREYDIER-DUBREUIL & X. JANICOT, INGÉNIEURS-CONSEILS

31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à LYON



Paraît tous les dimanches : le **Progrès Agricole et Viticole**, journal d'Agriculture et de Viticulture, 15^e année. — Prix de l'abonnement : France : un an, 12 fr. Recouvré à domicile : 12,50.

Le *Progrès Agricole* offre à ses lecteurs de nombreuses primes gratuites.

Agenda Vermorel, pour 1894 agricole et viticole, à l'usage des agriculteurs, viticulteurs, ingénieurs, agronomes, etc., Éléphant carnet de poche, fermoir élastique poche intérieure, contenant outre les feuilles de l'Agenda destinées à écrire les notes journalières : recueil des renseignements les plus utiles aux cultivateurs et aux vignerons : Franco : 2 fr. 75.

Agenda vinicole et du commerce des vins et spiritueux pour 1894, par Vermorel, à l'usage des négociants en vins, propriétaires, viticulteurs, maîtres de chais, cavistes, etc. : Franco : 3 fr.

Pour recevoir franco ses ouvrages, adresser les demandes et le montant en un mandat-poste à M. le directeur du *Progrès agricole et viticole*, à Villefranche (Rhône).

ÉLECTRICITÉ

FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE

Sonneries, Téléphones, Lumière électrique
Porte-voix, Paratonnerres

Anc^{ie} Maison **CHOLLET & RÉZARD**

CHOLLET Successeur

Maisons : 10, Rue Bellecordière
et 28, Rue Tupin (près la rue de l'Hôtel-de-Ville)

G^{DE} BRASSERIE FAURE

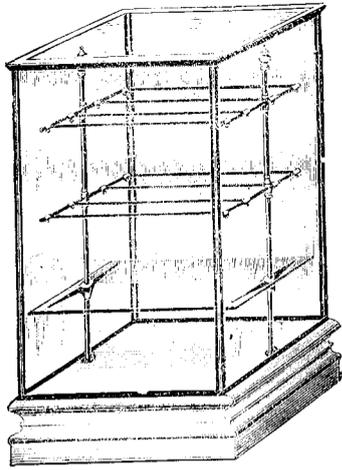
Place Bellecour (Angle rue Gasparin)

DÉJEUNERS 2⁵⁰ — DINERS 3⁰⁰

soupe au fromage, Choucroute. — SERVICE A LA CARTE

Restaurant ouvert toute la Nuit

CONSOMMATIONS DE MARQUE



SPÉCIALITÉ
DE
VITRINES
ET ÉTALAGES
Pour Exposants
SUR DEMANDE
Plans et Devis
MAISON GRANDCHAMP
36, Rue de la Gare
VILLEURBANNE
DÉPÔT
6, Rue Jean-de-Tournes

AU COLOSSE DE RHODES

MAISON HENRI BONJOUR
42 et 44, cours de la Liberté, LYON

FABRIQUE ET GRANDS MAGASINS DE MEUBLES
LES PLUS VASTES DE LYON

Ameublements de Salon, Glaces, Sièges, Tentures, Tapis,
Literie complète, Meubles usuels et de style.

FABRICATION SPÉCIALE DE MEUBLES EN PITCHPIN

FABRIQUE DE LAMPES A PÉTROLE
DE TOUS GENRES

R. DITMAR

52, rue Sala, LYON

Inventeur et Fabricant des **Becs-Soleil**, à double
mèche, des **Becs Météore** et **Eclair**, d'un pou-
voir éclairant de 27 à 160 bougies et à courant d'air
central.

SUSPENSIONS & APPLIQUES
BOUGEOIRS, FLAMBEAUX, CANDÉLABRES

Appareils en tous genres pour l'Electricité
PREMIÈRE QUALITÉ

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

Exiger le véritable nom. — Maison de détail : 10, rue d'Algérie, Lyon.

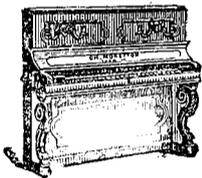
PIANOS

Ancienne Maison VIENNET

CH. MORETTON & C^{IE}, Succ^{RS}

9, place des Jacobins, 9 (ENTRESOL)

VENTE
au comptant
et
à crédit



Location.
Accords.
Réparations.
Echange.

DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

A LA RENOMMÉE

LYON — 44, place de la République, 44 — LYON

Tous les Genres de CHAUSSURES pour HOMMES, DAMES et ENFANTS
CHAUSSURES DE LUXE, CÉRÉMONIES, MARIAGES

Exposition de Lyon 1894

AGENCE MÉJEAN ET C^{IE}
6, place des Terreaux.

Organisation spéciale pour la
représentation à l'Exposition.
25 0/0 d'économie.

Renseignements commerciaux,
contentieux et recouvrements.

Vente et achat de fonds de
commerce, propriété, immeubles
et industrie.

Prêts hypothécaires.
Placement pour employés et
domestique des deux sexes.

SPÉCIALITÉ DE

POSTICHES

pour dames, perruques, cache-
folie, tours, nattes, chignons,
etc., etc. — **Prix modérés.**

Maison Roustan

63, r. Hôtel-de-Ville, au 1^{er}, Lyon

CHINE ET JAPON

Paravants, Écrans et
Meubles d'art.

Montage et Réparation à façon

F. THÉVENON

Rue Vauban, 36, Lyon.

L'ÉBLOISSANTE

Peinture en toutes teintes : mi-
nérale, liquide, siccativ, brillante,
économique et inoffensive. Prête à
être employée par n'importe qui,
pour intérieur et extérieur, sur
bois, plâtre, ciment, métaux et
matériaux. Résiste à toute tempé-
rature et aux lavages. Son emploi
est des plus faciles ; il est parfaite-
ment inutile de donner des cou-
ches d'impression soit à la céuse,
soit au minium ; ce serait une dé-
pense inutile.

Avec la peinture **L'Éblouis-
sante** on économise aussi les
couches de vernis puisqu'elle
donne elle-même l'aspect de l'é-
mail.

Prix du bidon de 1 kilogramme,
quelle que soit la couleur, 2 francs.
— Envoi f^o de la carte des diverses
teintes.

Aux Petits Docks du Commerce,
12, rue Confort.

HOTEL DE ROME

A BELLECOUR — LYON

Nouvellement restauré à neuf

PRIX MODÉRÉS

G^d Hôtel de l'Europe

LYON — Place Bellecour

EN FACE DE FOURVIÈRE

EXPOSITION DE LYON

Universelle, Internationale et Coloniale en 1894

CHARTON JEUNE

ENTREPRENEUR

DE VITRINES, GRADINS ET TOUS GENRES D'INSTALLATIONS

93, rue Duguesclin, LYON

HUILES & GRAISSES INDUSTRIELLES

Produits spéciaux pour Machines à vapeur, Moteurs à gaz, Dynamos, etc.

SEIGLE-GOUJON-LYON

Ingenieur-Chimiste breveté en Europe et en Amérique.

Fournisseur des C^{ies} de Chemins de fer, de la Marine et des Manufactures de l'Etat.

TÉLÉPHONE — MAISON FONDÉE EN 1854 — TÉLÉPHONE

LYON — 3, Place des Terreaux, 3 — LYON

Usine à vapeur aux Charpennes. Entrepôts à Lyon, Marseille et Alger.

MARIAGES RICHES

Maison ne demandant aucune avance d'argent à ses clients ;
mariant gratuitement les veuves et demoiselles et ayant de
nombreux partis des deux sexes à marier de suite. S'adresser ou écrire
avec timbre p. réponse à M. et M^{me} Henri, quai Claude-Bernard, 11 et 12,
Lyon. Inutile à moins de 20,000 francs de dot. — Discretion absolue.

SERRURERIE LYONNAISE SANS RIVURES

Grilles, Portes, Portail en fer
forgé et fer Elégi, Serres,
Bâches, Châssis, Kiosques,
Marquises, Vérandas, Ponts,
Rampes et balcons, Articles pour caves, Clôtures légères,
Meubles fer et bois pour jardins et café.

EMILE RAOULX, constructeur, 130, cours Lafayette et 156, rue Moncey, LYON

ÉTABLISSEMENT MÉDICAL

Du Docteur COURJON à MEYZIEU (Isère), près Lyon (2^e année)

Spécial pour le traitement des Maladies du **Système nerveux**
et Affections chroniques

Ce vaste établissement, construit dans une propriété de 7 hectares,
comprend plusieurs villas absolument séparées, ce qui permet un
classement régulier des pensionnaires, suivant l'âge, le sexe et la
maladie. — Bâtimens, cours, jardins, parcs, services, salles de
bains, douches, massage et électrisation, tout est distinct.

S'adresser à Meyzieu ou à Lyon, 14, rue de la Barre.

THÉ DES MANDARINS

Dépôts à Lyon :

PETITS DOCKS DU COMMERCE

12, rue Confort, LYON

AGENCE COOK

2, place Bellecour, 2

BILLETS DIRECTS ET CIRCULAIRES POUR TOUS LES PAYS